

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2025

**PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT**N ° 798**

présenté par

Mme Battistel, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, M. Baumel,
Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle,
M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop,
Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard,
M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh,
Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi,
M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic,
Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux,
M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago,
M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud,
M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 642 du Gouvernement

ARTICLE 3

Substituer à l'alinéa 7 les trois alinéas suivants :

« 5° *ter* D'engager la construction de huit nouveaux réacteurs électronucléaires d'une puissance installée totale d'au moins 10 gigawatts d'ici 2035, dont six dès 2026, pour une capacité de production installée de 13 gigawatts à l'horizon 2050 ;

« 5° *quater* A De renvoyer à la prochaine loi déposée en application de l'article L. 100-1 A à compter de la promulgation de la loi n° du portant programmation nationale énergie et climat pour les années 2025 à 2035 la fixation éventuelle d'un objectif supplémentaire de nouveaux réacteurs électronucléaires au regard du retour d'expérience des projets engagés en application de l'alinéa précédent du présent article, des enjeux de prix compétitif de l'électricité et de gestion des déchets nucléaires et de la capacité financière et industrielle d'Électricité de France ;

« 5° *quater* B D'évaluer d'ici à la prochaine loi déposée en application de l'article L. 100-1 A à compter de la promulgation de la loi n° du portant programmation nationale énergie et climat pour

les années 2025 à 2035 la pertinence économique et industrielle et au regard des enjeux de sûreté et de sécurité spécifiques, du déploiement de petits réacteurs nucléaires modulaires ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement de repli des députés Socialistes et apparentés vise à substituer à la proposition du rapporteur, s'agissant du format d'un nouveau programme électronucléaire, une proposition alternative, exprimée par ailleurs dans notre amendement n°588 qui proposait un compromis général sur le nucléaire.

Ainsi ce sous-amendement maintient tout d'abord le principe d'un nouveau programme électronucléaire et le lancement de six premiers réacteurs dès 2026, ainsi que notre cible d'un format à huit réacteurs conformément au scénario N1 de RTE.

Il propose ensuite une solution de compromis sur d'éventuels réacteurs supplémentaires et les SMR avec :

– Le renvoi à la prochaine loi de programmation énergie et climat, en principe à l'horizon 2030, la fixation d'une éventuelle tranche supplémentaire de réacteurs de grande puissance, qui devra tenir compte de sa pertinence économique, notamment au regard du prix de l'électricité, de sa faisabilité technique, financière et industrielle pour EDF, des enjeux liés aux déchets nucléaires et du retour d'expérience des chantiers de construction des six premiers EPR 2 ;

– La fixation d'un objectif d'évaluation de la pertinence économique et industrielle de petits réacteurs modulaires (SMR) notamment au regard des enjeux de sûreté et de sécurité spécifiques, d'ici à la prochaine loi de programmation énergie et climat, soit en principe à l'horizon 2030 ;

Ainsi ce sous-amendement de repli, sans revenir sur la proposition de stratégie énergétique qui est la nôtre, permet une clause de revoyure à l'horizon 2030 qui devra trancher du format du nouveau nucléaire et de l'avenir des SMR au regard des enjeux précités.